

CAP des bibliothécaires – 19 mai 2009

Entretien professionnel

La procédure « entretien professionnel » en est à sa deuxième année d'expérimentation.

Les élus CFDT à la CAP des Bibliothécaires notent avec satisfaction :

- la suppression de la note chiffrée,
- le retour à un rythme annuel des bonifications d'ancienneté d'échelon,
- le maintien de critères communs à l'ensemble des personnels,

Néanmoins nous continuons de revendiquer un avancement d'échelon linéaire, accompagné d'une réelle augmentation des ratios de promotion de grade et de corps.

L'entretien professionnel constitue une opportunité d'échange entre tous les agents, titulaires et non titulaires, et leur responsable, mais il ne doit pas être corrélé aux réductions d'ancienneté ou à l'avancement.